

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Synthèse à l'intention des Valserhônois

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu' « *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* ».

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune www.valserhone.fr.

QU'EST-CE QU'UN COMPTE ADMINISTRATIF :

Le compte administratif retrace toutes les dépenses et recettes intervenues entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année 2019. Il doit être approuvé avant le 30 juin 2020. Le compte administratif 2019 a été adopté par le conseil municipal le lundi 10 février 2020.

Le compte administratif est établi pour les 5 budgets de la commune :

- **Budget général** qui retrace de nombreuses activités communales (transports en commun, crèche, centres de loisirs, activités périscolaires, équipements sportifs et culturels, entretien des voiries et espaces publics, administration,...) financées essentiellement par les dotations de l'Etat et les impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière et cotisation foncière des entreprises).
- **Budget de l'eau potable** (production et distribution de l'eau potable) géré par du personnel communal et financé par la redevance payée par les usagers.
- **Budget de l'assainissement** (collecte et traitement des eaux usées) géré également par du personnel communal et financé par la redevance payée par les usagers.
- **Budget du cinéma « les variétés »** qui est géré par du personnel communal.
- **Budget de l'abattoir** dont la gestion est confiée par délégation de service public à la Société Bellegardienne d'Abattage.

Le compte administratif doit être équilibré et sincère :

- **Équilibré** : il apparaît évident que le compte administratif doit présenter un excédent, c'est le signe d'une gestion saine. En 2019, l'excédent global est de 1 M€ pour le budget général. Toutefois, il est admis que le compte administratif puisse être déficitaire dans la limite de 10% des recettes de fonctionnement. Le compte administratif peut ainsi présenter ponctuellement un déficit d'investissement supérieur à l'excédent de fonctionnement. En revanche, il serait plus inquiétant que le compte administratif présente un déficit de fonctionnement, ce serait le résultat d'une situation financière très dégradée.
- **Sincère** : le Préfet s'assure de la sincérité du compte administratif par comparaison avec le compte de gestion. Le compte de gestion, établi par le trésorier municipal qui est seul chargé de payer les dépenses communales, doit être identique au compte administratif établi par la commune.

LES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : UNE SITUATION FINANCIERE TRES SAIN E A L'ISSUE DE LA PREMIERE ANNEE DE LA COMMUNE NOUVELLE

La commune nouvelle Valserhône a été constituée pour créer un moteur de développement au profit de l'ensemble du Pays Bellegardien et de ses habitants, à travers la mutualisation des ressources des 3 communes historiques et la réalisation d'économies pour renforcer sa capacité d'investissement.

La première année de fonctionnement de la commune nouvelle démontre qu'elle dispose de fondations solides d'un point de vue financier.

Ainsi, en 2019 la commune a réalisé un résultat cumulé excédentaire de 4 899 663 € avec un excédent de fonctionnement de 7 391 713 € et un déficit d'investissement de 2 492 050 €, avec la prise en compte des dépenses et recettes restant à réaliser en 2020.

BUDGETS	Résultat fonctionnement 2019	Résultat investissement 2019	Résultat cumulé
Budget Général	5 665 432 €	-1 921 343 €	3 744 089 €
Budget Eau	776 269 €	-378 549 €	397 720 €
Budget Assainissement	859 048 €	-464 311 €	394 736 €
Budget Cinéma	60 638 €	97 771 €	158 410 €
Budget Abattoir	30 326 €	174 383 €	204 709 €
TOTAL	7 391 713 €	-2 492 050 €	4 899 663 €

LA SITUATION FINANCIERE DU BUDGET GENERAL :

Le budget général de la commune est le budget qui regroupe l'essentiel des activités communales financées par les impôts locaux. Il constitue ainsi l'élément principal de l'appréciation de la santé financière de la commune.

Le budget général de la commune nouvelle dispose d'une situation financière très saine qui se caractérise par **4 éléments clefs** :

1. **Une épargne de gestion de plus de 4.2 M€** pour des recettes courantes de 24.4 M€, soit un taux d'épargne de près de 17.4%. Cette épargne est utilisée en priorité pour rembourser la dette communale puis autofinancer les investissements.

2. **Une capacité d'autofinancement, après remboursement de l'annuité de dette, de 2 M€** qui permet d'assurer le financement d'une partie des investissements.
3. **Un endettement maîtrisé de 23.4 millions d'euros à fin 2019** qui diminue de 1.6 M€ par an en moyenne et **atteindrait 12 M€ à fin 2026 en l'absence de nouveaux emprunts long terme.**
4. **Une capacité dynamique de désendettement de 6.5 années** : il faudrait 6.5 ans à la commune pour rembourser la totalité de sa dette si elle le souhaitait, alors que les premiers signaux d'un endettement excessif apparaissent à partir de 12 années.

LES PRINCIPALES REALISATIONS DE L'ANNEE 2019 :

Les grandes orientations de la première année d'existence ont été les suivantes :

1. **Faire des économies de fonctionnement** en mettant en commun les moyens matériels, techniques et humains des 3 communes historiques. A titre d'exemple, les dépenses de personnel n'ont augmenté que 0.35% entre 2018 (3 communes historiques) et 2019 (Valserhône).
2. **Ne pas augmenter les impôts locaux.** Les taux d'imposition appliqués en 2018 par les 3 communes historiques ont été maintenus à l'identique en 2019.
3. **Poursuivre l'effort engagé les 3 communes historiques pour accompagner le tissu associatif.** Les associations ont bénéficié de 700 000 € de subventions de la commune en 2019.
4. **Poursuivre les projets d'investissements** engagés par les communes historiques avec la réalisation de 7.8 M€ de dépenses d'équipement en 2019.

En 2019, la commune a investi plus de 7.8 M€ sur le budget général et 2.3 M€ sur les budgets annexes (eau, assainissement, cinéma et abattoir) avec les principaux projets suivants :

- La finalisation des travaux du plan voirie rue de la République ;
- La rénovation énergétique du Centre Jean Vilar, devenu Centre Jean Marinnet ;
- L'aménagement du cœur du village de Lancrans ;
- L'achèvement des travaux du pôle culturel de Châtillon et de la liaison douce Vouvray-Etournelles ;
- Les travaux dans les différents groupes scolaires et restaurants scolaires ;
- Les travaux de réseaux et de voirie sur la rue des Jonquilles et la route de Billiat ;
- La mise en conformité des captages d'eau potable et des travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement à Lancrans.

Nous sommes conscients que la présentation synthétique des comptes de la commune et des enjeux financiers associés n'est pas un exercice aisé à réaliser et à comprendre par les citoyens.

Aussi, les membres de l'équipe municipale sont à votre disposition pour répondre à vos interrogations et pour vous apporter des informations complémentaires.

Si vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez à consulter les documents disponibles sur notre site internet ou à adresser un mail à l'adresse suivante : mairie@valserhone.fr

Régis Petit,

Maire

Yves Rethouze,

Adjoint chargé des finances